

RÉUNION DU 12 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le douze mars à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 5 mars 2020, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. André TIHY, Maire.

Etaient présents : Mmes DUHAMEL, DURAND, FÉVRIER, PILLON ;
MM. BARILLEC, BIHEL, LHEUREUX.

Absent excusé : M. DOUBLET (pouvoir à M. TIHY).

Absent : M. HEUTTE.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif 2019 de la commune qui présente un **excédent de 192 188,42 €**.

SUBVENTIONS 2020

Le Conseil Municipal accorde une subvention aux associations suivantes :

• Amicale des Anciens Combattants	300,00 €
• A.P.E.	400,00 €
• Club des Fougères	400,00 €
• Comité des Fêtes	1 200,00 €
• Vie Culture et Loisirs	2 500,00 €
• A.D.M.R.	150,00 €
• Amicale des Sapeurs-Pompiers	300,00 €
• Ecole de Musique Val de Risle	500,00 €
• Football Club Val de Risle	2 000,00 €
• Maillot des Jeunes	200,00 €
• MJC Val de Risle	500,00 €
• Montfort Culture Patrimoine	250,00 €
• S.A.R.S - Refuge Espérance (604 hab.)	604,00 €
• Sauvegarde de la Risle	200,00 €
• Secours Catholique Montfort s/Risle	100,00 €
• SPAC Cyclo	200,00 €
• SPAC Tennis	800,00 €
• SPAC Tennis de Table	200,00 €
• Agir avec Becquerel	100,00 €
• Amis Monuments et Site de l'Eure	30,00 €
• CFA Val de Reuil	70,00 €
• Club Pongiste du Roumois	120,00 €
• Judo Club de Brionne	150,00 €
• Maison Familiale de Routot	70,00 €
• Papillons Blancs	100,00 €

BUDGET 2020

Le Conseil Municipal accepte le **Budget Primitif 2020 de la Commune** présenté par M. le Maire et qui s'équilibre comme suit :

- **Section de Fonctionnement**
 - ✓ Dépenses : 501 050,52 €
 - ✓ Recettes : 501 050,52 €

- **Section d'Investissement**
 - ✓ Dépenses : 197 642,38 €
 - ✓ Recettes : 197 642,38 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le **Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales en 2020.**

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2020

Terrain du City Stade

Après plusieurs consultations, le Conseil Municipal a opté pour l'achat d'une parcelle dans le lotissement "Les Coteaux de la Risle", afin que les élèves puissent disposer facilement du futur City Stade et qu'un parking soit aménagé aux abords de l'école.

Logements "Impasse des Cheminots"

Le Logement Familial de l'Eure a décidé de mettre en vente les deux logements situés "Impasse des Cheminots" pour lesquels il est propriétaire.

La commune qui souhaite acquérir ces 2 logements a fait une offre au Logement Familial de l'Eure, qui l'a acceptée.